

CONSTAT AMIABLE DÉGÂT DES EAUX

Exemplaire pour **A**
destiné à son assureur

Date du dégât
des eaux

--	--	--	--

Adresse complète du lieu du sinistre

S'agit-il : d'une maison particulière d'un immeuble en copropriété d'un immeuble locatif

L'immeuble a-t-il été construit depuis moins de 10 ans : oui non

Nom et adresse du syndic ou du gérant

Tél.

LES PARTIES CONCERNÉES PAR LE DÉGÂT DES EAUX

A

Nom et Prénom

Adresse

Bât. Étage

Mail

Tél.

Assureur

Contrat n°

Sinistre n°

Agent/courtier

Tél.

Adresse assureur / agent / courtier

—o—

S'agit-il d'un local à usage d'habitation ? oui non

La résiliation du bail a-t-elle été demandée ? oui non

S'agit-il d'une location meublée ou saisonnière ? oui non

Vous êtes

Locataire ou occupant non propriétaire

Nom et coordonnées du propriétaire
ou du gérant de votre logement :

Propriétaire/Copropriétaire :

occupant non occupant

Syndic Gérant de l'immeuble

—o—

Avez-vous subi des dommages ? oui non

B

Nom et Prénom

Adresse

Bât. Étage

Mail

Tél.

Assureur

Contrat n°

Sinistre n°

Agent/courtier

Tél.

Adresse assureur / agent / courtier

—o—

S'agit-il d'un local à usage d'habitation ? oui non

La résiliation du bail a-t-elle été demandée ? oui non

S'agit-il d'une location meublée ou saisonnière ? oui non

Vous êtes

Locataire ou occupant non propriétaire

Nom et coordonnées du propriétaire
ou du gérant de votre logement :

Propriétaire/Copropriétaire :

occupant non occupant

Syndic Gérant de l'immeuble

—o—

Avez-vous subi des dommages ? oui non

CAUSE DU DÉGÂT DES EAUX

Une recherche de fuite a été effectuée par un artisan ou une entreprise : non oui, par qui :

La cause est identifiée : oui non / La cause est réparée : oui non

L'origine du dégât des eaux est située chez : A B ailleurs, préciser :

Il s'agit de (cocher la ou les cases) :

Fuite sur canalisation, préciser : commune privative / alimentation évacuation / accessible non accessible

Fuite ou débordement d'appareils à effet d'eau (évier, lavabo, machine à laver, chaudière, cumulus, ...)

Fuite ou débordement de chéneaux ou de gouttières

Infiltrations par : toiture terrasse façade fenêtre ou porte fenêtre joint d'étanchéité (installation sanitaire ou carrelage)

Gel

Autre cause : laquelle ?

Un entrepreneur, un installateur ou un vendeur vous paraît-il être à l'origine du sinistre : non oui (préciser pourquoi) :

Si oui, nom et adresse :

Fait à :

A Signature

B Signature

Le : _ / _ / _

Mode d'emploi du constat amiable

CONSEILS PRATIQUES

- > Employez de préférence un stylo à bille et appuyez fort : les doubles seront plus lisibles.
- > Vous et le cosignataire du constat amiable répondez en commun aux questions concernant la(les) cause(s) du dégât des eaux.
- > Signez et faites signer le constat par celui qui l'a rempli avec vous.
- > Après séparation des feuillets, chacun envoie son exemplaire à son assureur. Cet envoi vaut déclaration de sinistre.
- > Le premier exemplaire doit être adressé à l'assureur avec le complément de déclaration à compléter au verso.
- > Le troisième exemplaire doit être adressé au syndic ou au gérant ou, à défaut, au propriétaire de l'immeuble.

GUIDE DE L'UTILISATION

- > Utilisez un seul constat amiable pour deux logements concernés par un même dégât des eaux.
- > Si trois logements ou plus sont concernés, chaque personne dont l'appartement est endommagé doit remplir un constat avec celui chez qui l'écoulement a pris naissance :
 - Les locaux de vos voisins sont endommagés par un dégât des eaux dont la cause se situe chez vous. ➔ **Vous remplissez un constat avec chaque voisin dont les locaux sont endommagés.**
 - > Si vos locaux sont endommagés par un dégât des eaux dont la cause provient de l'immeuble (infiltration par toiture par exemple), il convient :
 - si vous êtes locataire d'une maison individuelle ou d'un immeuble locatif ➔ **de remplir le constat avec :
- le gérant ou,
- le propriétaire de l'immeuble.**
 - si vous êtes copropriétaire ou locataire de copropriétaire ➔ **de remplir le constat avec le syndic de l'immeuble.**

Constat amiable dégât des eaux

Ce constat amiable, comme celui que vous utilisez en cas d'accident automobile, a pour but de faciliter et donc accélérer l'instruction du dossier.

